
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/05/31

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La CSSIAT enquête sur un accident mortel

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) collabore avec la Force policière de la Ville d'Edmundston en vue de déterminer la cause d'un accident impliquant plusieurs véhicules à Saint-Basile, au Nouveau-Brunswick, dans lequel un camionneur âgé de 63 ans a perdu la vie.

Georges Martin transportait du sable dans une semi-remorque lorsqu'il a traversé la ligne médiane et a heurté deux véhicules venant en sens inverse. M. Martin est décédé sur les lieux de l'accident.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.